



Abus de confiance, frais non justifiés

Par **benoitdeparis**, le **13/01/2010** à **16:06**

Bonjour, je suis gérant de sarl, propriétaire de 50% des parts, et mon associé a les 50% restants. Au moment du bilan, je me suis aperçu que mon associé avait passé indument et sans que je le sache, environ 40.000e de frais divers, personnels et non justifiables pour l'entreprise. Cela représente environ 10% du CA ht. Je n'ai pas encore approuvé les comptes. Dois je contester le bilan? dois je porter plainte pour abus de confiance? Ai je une autre action à tenter? merci